



## PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

### Qu'est-ce que c'est ?

Chaque année, l'Agence Nationale du Sport (A.N.S.) accompagne près de 30 000 associations locales pour mener des actions en faveur du développement des pratiques sportives. Ainsi, vous pouvez déposer une demande de subvention en lien avec le développement ou la structuration de votre club.

### Liens utiles

- Présentation ANS "[Les Projets Sportifs Fédéraux](#)"
- Présentation ANS "[Faire une demande Projet Sportif Fédéral](#)"
- Guide ANS "[Le Compte Asso](#)"
- Guide ANS "[Faire une demande Projets Sportif Fédéral sur Le Compte Asso](#)"
- Guide LGEF "[Mon Compte Asso](#)"
- Guide LGEF "[FAQ Mon Compte Asso](#)"
- Guide LGEF "[Obtenir une attestation d'affiliation à la FFF](#)"
- Webinaire FFF "[Le Compte Asso et infos projets ANS](#)" (avril 2021)

### Pour qui ?

Cette subvention s'adresse aux associations sportives affiliées à la FFF.

### Comment faire une demande ?

Pour déposer une demande, rendez-vous sur la plateforme [Le Compte Asso](#). Elle devra être déposée avant le 31 mai 2022.

**DÉPÔT DES DEMANDES AVANT LE 31 MAI 2022**

## Informations utiles

- Le projet déposé devra s'inscrire dans un ou plusieurs objectifs de l'ANS :
  - Promotion du sport-santé,
  - Développement de la pratique,
  - Développement l'éthique et de la citoyenneté.
- Les axes de développement prioritaires sont :
  - La diversification des pratiques,
  - Le développement de la pratique féminine,
  - Le développement du football loisir,
  - La structuration des clubs,
  - Le développement du Programme Educatif Fédéral,
  - La dynamisation de l'arbitrage amateur.
- La demande devra être **déposée avant le 31 mai 2022**.
- L'action devra être **effectuée avant le 31 décembre 2022**,
- Chaque club peut déposer 1 à 3 projets,
- Le montant minimum de subvention est fixé à 1500€ par club et porteur de projet,
- Le montant maximum de subvention est défini pour chaque action subventionnée, dans la limite de 50% du budget prévisionnel de l'action



Lors de votre demande, un "**code subvention**" vous sera demandé, pour un Projet Sportif Fédéral, il s'agit du numéro suivant : **1124**

## Référents ANS

- Contacts Districts :
  - Alsace : Jonathan Bach à [jbach@lafa.fff.fr](mailto:jbach@lafa.fff.fr)
  - Ardennes : Alexandre Broutot à [abroutot@districtfoot08.fff.fr](mailto:abroutot@districtfoot08.fff.fr)
  - Aube : François Guenelon à [developpement@district-aube.fff.fr](mailto:developpement@district-aube.fff.fr)
  - Haute-Marne : Jordan Simon à [jsimon@hautemarne.fff.fr](mailto:jsimon@hautemarne.fff.fr)
  - Marne : Bruno Bestel à [bbestel@marne.fff.fr](mailto:bbestel@marne.fff.fr)
  - Meurthe-et-Moselle : Jean-Marie Thiriet à [thiriet.jean-marie@meurtheetmoselle.fff.fr](mailto:thiriet.jean-marie@meurtheetmoselle.fff.fr)
  - Meuse : Thierry Grandjean à [tgrandjean@meuse.fff.fr](mailto:tgrandjean@meuse.fff.fr)
  - Moselle : Emmanuel Saling à [esaling@moselle.fff.fr](mailto:esaling@moselle.fff.fr)
  - Vosges : Pierre Beretta à [tresorier@vosges.fff.fr](mailto:tresorier@vosges.fff.fr)
- LGEF : Olivier Studer à [ostuder@lgef.fff.fr](mailto:ostuder@lgef.fff.fr)